



**SECTION
RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON
33, rue Bossuet 69006 Lyon**

Lyon le 21 novembre 2023

Point de contact SMLH 69
Madame Pascale Romestaing
Tél : 06 22 41 12 27
Courriel : p.romestaing@free.fr

LETTRE AUX DIRECTRICES ET DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Madame, Monsieur,

La section du Rhône et de la métropole de Lyon de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), organise l'édition 2024 de son « Prix des apprentis », au profit des jeunes qui suivent une formation professionnelle en alternance. Cette action de solidarité, qui concourt à la promotion des métiers manuels, est destinée à soutenir de jeunes élèves méritants rencontrant des difficultés particulières à réaliser leur projet professionnel.

Pour la seconde année consécutive, notre prix est organisé avec le soutien de la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA), conjointement avec le prix des « Palmes de l'apprentissage » de l'association des membres des Palmes académiques (AMOPA).

Notre objectif est de sélectionner quinze à vingt candidats dans le département du Rhône et la métropole de Lyon. Si, comme nous l'espérons, vous acceptez de participer à cette action, il vous est demandé de bien vouloir en informer dès à présent vos élèves.

La composition de notre dossier, nos critères de sélection et l'acte de candidature commun SMLH-AMOPA sont dès à présent téléchargeables en ligne sur le site internet de la CMA à l'adresse suivante : <https://www.cma-lyonrhone.fr/actualites/les-prix-de-lapprentissage-deux-concours-qui-mettent-les-apprentis-a-lhonneur>

Afin de permettre le bon déroulement de la sélection des candidats, merci de bien vouloir nous transmettre, dès à présent et ce **jusqu'au 30 avril 2024** date limite de rigueur, sous couvert de Madame Ani Annikian (ani.annikian@cma-auvergnerhonealpes.fr), les dossiers complets de vos candidats sous format électronique (.pdf), comprenant l'acte de candidature dûment renseigné et tous les documents demandés (voir composition du dossier),

Après l'étude et la sélection des dossiers proposés (deux au minimum par établissement), notre jury se réunira fin mai pour une audition personnelle de tous les candidats retenus et pour délibération.

La cérémonie de remise des prix, à laquelle seront conviés l'ensemble des candidats et leurs familles, ainsi que leurs professeurs et maîtres d'apprentissage, est prévue le 26 juin 2024 dans les locaux de la Préfecture du Rhône.

Notre lauréat aura l'honneur de participer à la cérémonie de remise du « prix national des apprentis » de la Société des membres de la Légion d'honneur qui aura lieu à Paris en octobre ou novembre 2024.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer la participation de votre établissement à cette action.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame la directrice, Monsieur le directeur, en ma parfaite considération.

Alain Galliano

Président de la section SMLH du Rhône et de la métropole de Lyon